Image not found or type unknown

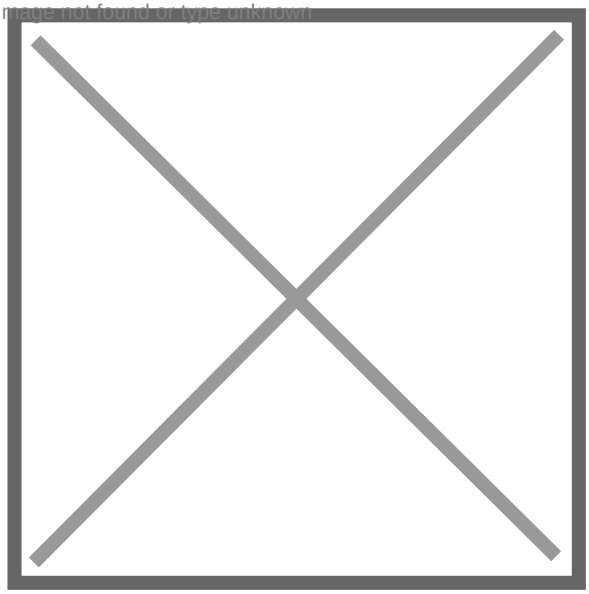

Obligation de payer les loyers après avoir trouver un repreneur

Par **lily**, le **30/06/2011** à **19:22**

Bonjour,
j'ai rompu mon contrat de location début avril 2011, j'avais un préavis de 3 mois.
j'avais trouvé un locataire pour reprendre mon appart, comme ça je ne payais plus le loyer je n'avais plus de préavis!
mais le propriétaire a refusé pour une excuse me parait bibon!!
suis je obligé de payer les loyers qui restent jusqu'à la fin du prévis?
merci

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **19:40**

Le bailleur est totalement libre de son choix pour un locataire. il n'a aucune obligation d'accepter le candidat locataire, il n'a aucune obligation de relouer d'ailleurs.
Donc oui, vous devez payer loyer et charges jusqu'à la fin du préavis

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés